

## Présence du Lysichite jaune ou Faux arum, *Lysichiton americanus* Hultén & St John (Araceae), en France

Alexis LEBRETON\*

Résumé : Une station de l'Aracée *Lysichiton americanus* a été découverte en 2005 en milieu naturel dans une queue d'étang marécageuse à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne, France). Cette espèce est à ce jour absente des listes taxonomiques (index Kerguelen-Bock et INPN) regroupant les espèces reconnues présentes en France à l'état naturel. L'article fait une synthèse sur le statut et la répartition de cette espèce en France et en Europe. Le Lysichite jaune, reconnu comme plante «invasive» à la fois sur le plan naturaliste et phytosanitaire pour de nombreux pays européens, devrait à ce titre être surveillé à l'avenir dans ses nouvelles stations françaises.

Mots-clés. - Espèces invasives ; Aracées ; *Lysichiton americanus* ; Haute-Vienne ; France ; Répartition ; Ecologie.

### INTRODUCTION

Le Lysichite jaune est une dicotylédone de la famille des Aracées présente en Europe depuis quelques décennies. Elle est considérée comme envahissante dans plusieurs pays de la Communauté mais n'a cependant été intégrée qu'assez récemment sur les listes noires de quelques pays européens, ainsi qu'à partir de 2004, dans les listes d'organismes «nuisibles» (d'abord en «liste d'alerte» puis en «liste d'action») de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (O.E.P.P.) en raison des atteintes qu'elle peut porter aux milieux naturels hors de son aire d'indigénat.

Originnaire de l'ouest de l'Amérique du Nord et introduit en Europe à des fins d'agrément, le Lysichite jaune possède un potentiel avéré pour constituer sous nos latitudes une menace importante pour certains peuplements naturels en zone humide.

En France cette plante a déjà été signalée au moins à une reprise, dès 1995, dans le département de la Loire (42), en haute-vallée du Furan au Pont Souvignet sur la commune de Bessat [DELAIGUE, 2001]. Cet auteur rattache directement son implantation à une échappée de jardin issue du domaine de M. Danthony d'où la plante était déjà connue depuis plusieurs années. En dehors des jardins, la plante semble pour l'instant absente du reste du territoire métropolitain et la découverte fortuite en 2005 d'une station en milieu naturel dans le département de la Haute-Vienne (87) nous a conduit à rédiger cette note.

### LOCALISATION ET DESCRIPTION DE LA STATION LIMOUSINE

La station de Lysichite découverte en Haute-Vienne est localisée sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, en queue d'étang, au lieu dit Ancien Moulin du Repaire sur le cours du ruisseau du Nouhaud, lui-même rattaché au réseau hydrographique du bassin de la Vienne, à l'altitude d'environ 330 m. Cette zone est classée en réserve de chasse et de faune sauvage (R.C.F.S., article L. 422-27 du Code de l'environnement), de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

La plante se développe en sous bois dominé par des saules roux-cendrés (*Salix acuminata* Mill.). Selon l'esquisse phytogéographique de l'atlas de la flore vasculaire du Limousin [BRUGEL *et al.*, 2001], l'habitat pourrait être rattaché à une Saulaie de «bois hygrophiles non tourbeux». Au sein du code Corine Biotope, la Saussaie marécageuse de marge d'Etang (C44.92) est la plus pertinente. Dans BARDAT *et al.* [2004], la

classe des «Alnetea glutinosae Br.-Bl. & Tüxen ex Westhoff, Djik & Passchier 1946» regroupe les communautés végétales les plus proches d'un point de vue phytosociologique.

Liste des plantes compagnes donnée ci-dessous a été réalisée le 6 août 2005 (Laurent Chabrol, Conservatoire botanique national du massif central, et Alexis Lebreton) :

#### Strate arborescente

*Alnus glutinosa*  
*Quercus robur*

#### Strate arbustive

*Corylus avellana*  
*Crataegus monogyna*  
*Frangula dodonei*  
*Prunus spinosa*  
*Salix acuminata*  
*Sambucus nigra*  
*Viburnum opulus*

#### Strate herbacée

*Ajuga reptans*  
*Anemone nemorosa*  
*Angelica sylvestris*  
*Athyrium filix-femina*  
*Blechnum spicant*  
*Caltha palustris*  
*Cardamine pratensis*  
*Carex paniculata*  
*Carex remota*  
*Dryopteris cartusiana*  
*Filipendula ulmaria*  
*Galeopsis tetrahit*  
*Galium palustre*  
*Galium aparine*  
*Geum urbanum*  
*Glechoma hederacea*  
*Hedera helix*  
*Heraclium sphondylium*  
*Iris pseudacorus*  
*Juncus effusus*  
*Lysimachia nemorum*  
*Moebringia trinervia*  
*Oxalis acetosella*  
*Ranunculus repens*  
*Stellaria holostea*  
*Urtica dioica*

En 2005, la station abritait quatre plants éloignés de quelques mètres les uns des autres. Le 19 avril 2006, une visite de contrôle de l'évolution et de l'état de la station permettait de dénombrer douze pieds. Les quatre pieds de 2005 étaient toujours présents précisément aux mêmes stations, confirmant le statut vivace de l'espèce dont la durée de vie pourrait atteindre 80 années [O.E.P.P., 2004]. Les huit nouveaux pieds à quelques mètres et dizaines de mètres des précédents selon les pieds, occupaient un habitat similaire hormis un pied en condition plus hydrique en compagnie de *Ranunculus flammula*, *Mentha aquatica* et *Iris pseudacorus*. Aucun Lysichite n'est présent en pleine lumière sur la station de Saint-Léonard-de-Noblat. Tous les pieds de Lysichite se trouvent sous une Saulaie à Saule roux-cendré. La station de Lysichite est largement dominée par la strate arbustive.

Le 9 avril 2007, le nombre de pieds comptabilisé est toujours de douze, mais un des pieds n'a pas reparu dans sa station alors qu'un nouveau pied est découvert plus en amont toujours en Saulaie. Les autres pieds sont présents aux mêmes endroits.

### DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Synonymie : *Lysichiton camtschaticensis* auct. non (L.) Schott d'après ITIS (Integrated Taxonomic Information System)[en ligne].

*Lysichiton americanus*, parfois nommé à tort *Lysichiton americanum*, est quelquefois confondu avec l'espèce voisine *Lysichiton camtschaticensis* (L.) Schott dont les spathes sont pourtant blanches et non jaunes<sup>5</sup>



Photo 1. - Plante au stade maximal de croissance (>1 m de hauteur environ), avec spathe et spadice visibles. 18 mai 2005, Saint-Léonard-de-Noblat (87).

Comme les onze autres espèces (non compris les niveaux infra sp.) représentants de la famille des Aracées connues en France (*Ambrosina bassii*, *Arisarum vulgare*, *Arum cylindraceum*, *Arum italicum*, *Arum maculatum*, *Arum pictum*, *Calla palustris*, *Dracunculus vulgaris*, *Helicodiceros muscivorus* et *Zantedeschia aethiopica*, dont seuls les *Arum italicum* et *A. maculatum* sont présents en Limousin), *Lysichiton americanus* est une géophyte/hémocryptophyte, vivace à rhizome tuberculeux [JÄGER & WERNER, 2002].

Au printemps (mars-mai), ce lysichite développe généralement, une ou deux grandes bractées jaunes (spathe) qui entoure un spadice (inflorescence en épi) d'une longueur de 10 à 15 cm. Nous avons vu cependant, parmi les plants de Saint-Léonard-de-Noblat, quelques pieds développant trois inflorescences, voire même quatre dans un cas.

De grandes et larges feuilles vertes partent ensuite de la base, pour atteindre une taille d'un peu plus de 1 mètre de hauteur à maturité. La dissémination à l'état naturel se fait principalement par graines (eau courante, animaux) mais peut se faire aussi de façon végétative, par fragmentation des rhizomes qui peuvent atteindre une trentaine de cm de long au maximum pour 2,5 à 5 cm de large.

### ÉCOLOGIE ET CONDITIONS STATIONNELLES

Le Lysichite jaune, dont la famille est beaucoup mieux représentée en zones tropicale et équatoriale, fait partie des quelques Aracées aptes à pousser en milieu tempéré. Il affectionnerait les milieux humides, plus souvent sur sol acide (marais et zones tourbeuses), même s'il est connu également



Photo 2. - Plante en phase de croissance avec spathes et spadices visibles. 9 avril 2007, Saint-Léonard-de-Noblat (87)

sur divers types de sols. Il est toujours observé en contexte hygrophile avec une nette préférence pour les sols profonds et riches. Il semble apprécier en particulier les forêts marécageuses. *L. americanus* croît aussi en pleine lumière et se comporte souvent, dans son aire d'origine, en espèce nitrophile des zones humides de marais, qu'ils soient boisés ou non.

Son fort taux de recouvrement peut nuire gravement aux cortèges floristiques (voire corrélativement aux cortèges faunistiques) des milieux humides sur lesquels il parvient à se développer.

Dans la station de Saint-Léonard-de-Noblat, divers insectes fréquentaient la plante. Sur les feuilles nous avons observés, sans détermination spécifique : fourmis, forficules, mouches et staphylins. Des limaces consommaient également les limbes. JÄGER & WERNER [2002] indiquent que les fleurs sont pollinisées par des insectes mais sans précision. On peut penser néanmoins qu'il s'agit des mêmes que ceux entrant dans la pollinisation de nos Arums locaux.

Dans la littérature l'espèce est fréquentée par des mouches, moucheron et coléoptères. Le principal pollinisateur connu, dans son aire d'origine, est le staphylin, *Pelecomalium testaceum* (Mannerheim, 1843), qui utilise les inflorescences comme lieux de reproduction et de consommation de pollen [O.E.P.P., 2004 ; 2006a].

### RÉPARTITION EN EUROPE

L'essentiel de nos informations biologiques, historiques et phytogéographiques sur *L. americanus* en Europe provient (sauf mention contraire) de KLINGENSTEIN & SCHRADER [2004] via la synthèse des documents de l'O.E.P.P. [2004 ; 2006a].

A l'origine, le Lysichite jaune est présent sur toute la façade ouest de l'Amérique du Nord (de l'Alaska à la Californie) où on le trouve sous les noms communs : american, western, ou encore yellow «skunk cabbage». Au Canada francophone, il est dénommé Tabac du diable ou encore Chou puant. Son caractè

rière envahissant est connu en Europe depuis une trentaine d'années environ même si sa première introduction, à but ornemental, daterait de 1901 en Irlande du Nord où il a été ensuite signalé dans la nature à partir de 1947 sur ce même territoire (Carte 1).

Dans la littérature, *Lysichiton americanus* est présent dans la dernière édition de Flora Europaea de TUTIN *et al.* [1980] mais n'est signalé que de Grande Bretagne et d'Irlande, premiers pays d'Europe où la plante a été introduite pour l'ornement, principalement après la seconde guerre mondiale.

Il a été mentionné au début des années 1980 en Allemagne (zones humides de la région du Taunus près de Francfort), puis, a été découvert en Suède, où il avait été introduit comme ornementale vers 1975 et considéré naturalisé depuis 1981. Il est ensuite cité de Norvège, puis de Suisse en 2003 dans le canton de Berne (réserve naturelle de Meienmoos près de Berthoud), enfin très récemment aux Pays-Bas.

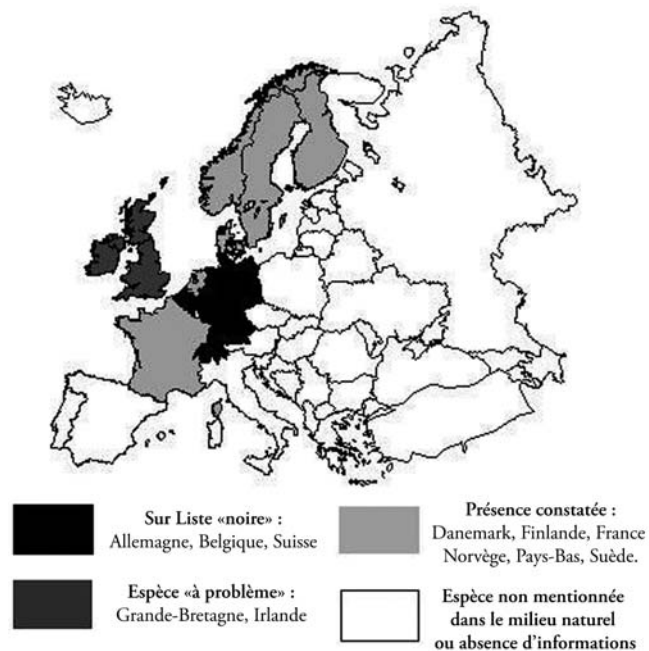
D'après le site web du Nobanis (North european and Baltic Network on Invasive Aliens Species <http://www.nobanis.org/speciesInfo.asp?taxaID=2551>), il est également présent au Danemark (depuis 1981) ainsi qu'en Finlande.

Le Lysichite n'apparaît pour l'instant que de manière isolée mais commence à poser de réels problèmes localement après plusieurs années de développement et d'extension sur un site.

En France, son apparition hors des jardins (où il semble plus rarement planté que dans les pays anglo-saxons) ne semble pas jusqu'à présent avoir été rapportée dans la littérature et on peut considérer sa présence en contexte naturel comme très récente. Jusqu'à la découverte de la station de Saint-Léonard-de-Noblat en 2005, seules quelques rares données bibliographiques [CUSSET, 1995 ; DELAIGUE, 2001] en zone humide figuraient dans la base de données du Conservatoire botanique national du Massif central mais toujours dans des contextes d'échappées de jardin et dont la source d'origine probable est bien connue : le jardin de Monsieur Danthony au Bessat (42). Cette occurrence de *Lysichiton americanus* est reprise par l'O.E.P.P. dans son bulletin d'information de novembre 2005 (O.E.P.P., 2005b). Des mentions récentes montrent que le Lysichite se maintient et se développe vers l'aval (Vincent Hugonnot, CBNMC) : vallée du Furan, Tarentaise (42), 11-05-2006 et Jean-Marc Tison : vallée du Furan, Tarentaise (42), 14-06-2006 [Base de données CHLORIS® du CBNMC].

Une sollicitation du 23 mai 2005 sur le forum Internet des botanistes français Tela-botanica n'a livré aucun écho quant à sa présence éventuelle en milieu naturel sur l'ensemble du territoire national. Il n'est pas mentionné dans le récent «Plantes invasives en France» [MULLER, 2004]. Ce taxon n'est d'ailleurs pas encore listé dans la base de données informatique la plus récente de «Kerguelen-Bock» (issue de l'index synonymique informatisé de la flore de France de KERQUELEN [1998]) mais devrait l'être dans une prochaine version (v.4.03, comm. pers. Benoît Bock). Pas de mention non plus dans la liste de référence des taxons officiellement présents en France de l'Institut National du Patrimoine Naturel (qui ne diffère que peu de l'index Kerguelen-Bock) consultable sur le site de l'I.N.P.N. ([http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/downloadTaxref\\_flore.htm](http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/downloadTaxref_flore.htm), version 01aa du 10/02/2005).

Le Lysichite jaune en France n'a ainsi pour le moment que le statut de plante cultivée, échappée de jardin, mais possède une bonne capacité d'acclimatation par sa rusticité sous nos latitudes. Le premier pays à l'avoir signalé en milieu naturel est le Royaume-Uni où les amateurs de jardins sont nombreux.



Carte 1. - Présence et statut du Lysichite jaune en Europe (d'après la synthèse de nos données bibliographiques)

Une des hypothèses pour expliquer l'apparition de ce taxon chez nous pourrait être la conséquence de l'engouement certain des britanniques pour les maisons traditionnelles françaises, ceci conséquemment à l'aménagement des jardins de ces propriétés. Cette hypothèse est formulée ici car cette plante ne semble pas encore faire systématiquement partie des catalogues de vente de nos jardinerie.

La propriété habitée la plus proche de la station de Lysichite, à 300 m en aval du site, le Moulin du Repaire, a été rachetée par des anglais il y a quelques années. Une prospection visuelle de ses alentours n'a cependant pas révélé la présence de l'espèce. CHABROL *et al.* (à paraître) font mention de notre observation au travers d'un article de mentions de plantes nouvelles ou remarquables.

## STATUTS DE L'ESPÈCE EN EUROPE

Si *Lysichiton americanus* n'est donc pas encore officiellement présent en France à l'état sauvage, il fait actuellement partie de listes noires nationales de quelques pays comme la Belgique ou la Suisse, classé ainsi par la commission suisse pour la conservation des plantes sauvages compte tenu de sa forte capacité à devenir envahissant en milieu naturel. La Suisse place l'espèce dans le groupe écologique des «plantes de marais» et son habitat au sein des «végétations des rivages et des lieux humides». L'Allemagne le fait figurer dans son «national Handbook of invasive plants». *Lysichiton americanus* est aussi recensé au niveau international comme une mauvaise herbe par le Global Compendium of Weeds (GCW).

Au niveau européen, l'espèce a été ajoutée en 2004 sur la «liste d'Alerte» de l'O.E.P.P. (ou encore E.P.P.O. pour European and Mediterranean Plants Protection Organization), sur double proposition du département pour la santé des végétaux de la Grande-Bretagne et de l'agence fédérale pour la conservation de la nature en Allemagne [O.E.P.P., 2004].

Cette liste d'alerte ne constitue pas une liste de quarantaine pour laquelle la plante serait associée à des recommandations d'actions phytosanitaires spécifiques mais définit plutôt un risque possible d'atteinte à l'environnement et aux cultures.

La liste d'alerte est une sorte d'anti-chambre des deux autres listes de l'O.E.P.P. appelées A1 (reconnus non présents dans la région O.E.P.P.) et A2 (taxons présents localement), pour lesquelles il existe généralement des recommandations d'actions si le risque et les dommages ont été jugés conséquents après étude.

Jusqu'en 2005 [O.E.P.P., 2005a], aucune plante supérieure (sauf le genre parasite *Arceuthobium* sp. de la famille des Loranthacées ou Viscacées) ne faisait partie des listes A1/A2, qui sont essentiellement composées d'insectes, virus, bactéries, champignons et nématodes. La liste d'alerte, par contre, concernait ces mêmes groupes biologiques mais également neuf végétaux supérieurs : *Crassula helmsii*, *Hydrocotyle ranunculoides*, *Ludwigia peploides*, *Ludwigia uruguayensis*, *Pueraria montana* var. *lobata*, *Senecio inaequidens*, *Sicyos angulatus*, *Solidago nemoralis* et *Lysichiton americanus*.

En 2005 *Hydrocotyle ranunculoides* et *Lysichiton americanus* sont retirés de cette liste d'alerte et se retrouvent sur une nouvelle liste appelée «Liste d'action» : liste d'organismes nuisibles fortement recommandés par l'O.E.P.P. pour intégration dans les règlements phytosanitaires nationaux de l'UE (taxons A1/A2 non encore réglementés). *Lysichiton americanus* apparaît codé sous le sigle LYSAM, catégorie phytosanitaire O.E.P.P. A2, liste d'action n°335.

Les taxons des listes O.E.P.P. sont généralement proposés par les représentants gouvernementaux des pays signataires de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux qui est une structure internationale qui recoupe le champ d'activités

européen de l'O.E.P.P. La Convention Internationale sur la Protection des Végétaux (C.I.P.V.) formalise un accord international pour la protection des végétaux auquel 161 pays adhèrent au 8 août 2006, dont la France depuis la loi du 21 février 2005 et ses décrets d'application des 1er décembre et 30 décembre 2005.

Sa mise en œuvre implique la collaboration entre les Organisations nationales de la protection des végétaux (O.N.P.V.), qui sont les services officiels institués par les gouvernements pour mettre en œuvre les fonctions spécifiées par la C.I.P.V., ainsi que les Organisations régionales de la protection des végétaux (O.R.P.V.), qui doivent jouer le rôle de structures coordinatrices au niveau régional. En France, les Services Régionaux de la Protection des Végétaux (S.R.P.V.) basés dans les Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt jouent le rôle de ces O.R.P.V.

Le champ d'application de la C.I.P.V. est méconnu des naturalistes. Il est repris par l'O.E.P.P. pour l'Europe et ne se limite pas à la seule protection des plantes cultivées dans une problématique phytosanitaire. Il s'étend également à la protection de la flore naturelle et des produits végétaux en général en incluant aussi bien les dégâts directs qu'indirects causés par des organismes (y compris les «mauvaises herbes»). Les dispositions de cette convention s'appliquent également aux moyens de transport, conteneurs, lieux de stockage, à la terre et à tout autre objet ou matériel susceptible de porter et de disséminer des organismes nuisibles.

## CONTRÔLE ET GESTION

Le Lysichite peut être contrôlé assez facilement dans ses premières années d'installation sur un site par arrachage manuel. Son rhizome en particulier doit être retiré en totalité. La lutte chimique ne semble pas du tout appropriée compte tenu du contexte d'habitats de zone humide, parfois fragiles et à valeur patrimoniale, où s'installe la plante. La lutte biologique n'a pas fait l'objet de travaux pour le moment. L'éradication de la plante dans une station est considérée faisable de par sa croissance lente et sa colonisation peu dynamique de nouveaux sites. Néanmoins la surveillance d'une station à contrôler devrait s'étaler sur au moins 10 ans afin d'intervenir sur l'émergence de nouveaux pieds de Lysichite dus à la banque de graines du sol [O.E.P.P., 2006a].

Des mesures de contrôle sont officialisées depuis septembre 2006 par l'OEPP sous la norme «EPP Standard PM 3/67» [O.E.P.P., 2006b] avec en particulier : l'obligation de rapporter toute nouvelle découverte de cette plante en nature, de communiquer sur cette espèce potentiellement à problème, de surveiller les stations connues, et enfin d'élaborer un plan d'éradication. Considérant l'information qui devrait être faite à propos des dangers que représente l'installation de cette espèce en zone humide, la transplantation de pieds au Jardin botanique de Limoges pourrait permettre de communiquer et de faire connaître au grand public ce problème.

En France, le droit du propriétaire sur la maîtrise de ses parcelles peut être, en cas de désaccord, outrepassé dans certaines conditions (par exemple les D.I.G., déclarations d'intérêt général, sont souvent utilisées à cette fin pour la restauration de rivière sur un bassin versant). Cependant, dans le cas d'une éventuelle et future décision de suppression de la station, et en l'absence de textes de loi français (décrets d'application) concernant cette espèce, un accord avec le propriétaire se devrait d'être pris si une intervention était décidée.

Une démarche récente (2007) de la DIREN Limousin visant à élaborer une liste des espèces invasives à problèmes est actuellement à l'étude et soumise au C.S.R.P.N. (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). Le service régional de la protection des végétaux est associé à cette démarche. Suite à notre découverte et à nos recherches bibliographiques, nous avons proposé à ce groupe de

travail d'y intégrer le *Lysichite* jaune dans les «espèces à surveiller» (liste grise) pour ce territoire.

## CONCLUSION

La France est engagée au travers de diverses ratifications de textes internationaux (Convention de Berne, Art. 11-2 ; Directive habitats, Art. 22b ; recommandation européenne R14 du 21 juin 1994 ; Convention de Washington, résolution CITES 13/10 ; Convention sur la Diversité biologique, Art. 8h ; Convention de Ramsar, objectif opérationnel 5 ; Convention Internationale sur la Protection des Végétaux (C.I.P.V.)). Ces divers textes internationaux concernent entre autre, la non introduction d'espèces potentiellement invasives, deuxième cause mondiale reconnue d'atteintes à la biodiversité par l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.).

Un récent décret, publié le 5 janvier 2007 relatif aux espèces animales non domestiques ainsi qu'aux espèces végétales non cultivées

en France, prévoit entre autres, des amendes contraventionnelles lors d'introduction intentionnelle dans l'environnement naturel d'espèces animales ou végétales listées comme interdites. Une liste complémentaire d'interdiction de transport, colportage, utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat est également prévue (L. 411-3 IV bis). Ces listes nationales françaises ne sont cependant pas encore publiées officiellement comme le prévoit l'art. L. 411-3 I du Code de l'Environnement, mais le *Lysichiton americanus* est un potentiel à en faire partie, à l'instar de sa présence sur les listes noires de plusieurs pays européens voisins.

**Remerciements.** - Outre les membres du réseau des botanistes francophones fédérés par Tela-botanica, je remercie le Conservatoire botanique national du Massif central (C.B.N.M.C.), en particulier L. Chabrol pour son assistance. Je remercie également M. Clausse, délégué régional ONCFS de la région Poitou-Charentes-Limousin pour son avis favorable à publication et J.-M. Tison pour son autorisation de citation.

## Bibliographie

- ALBERTERNST B. & NAWRATH S., 2002. - *Lysichiton americanus* Hultén & St.John neu in Kontinental-Europa. Bestehen Chancen für die Bekämpfung in der Frühphase der Einbürgerung? *Neobiota*, 1 : 91-99.
- BARDAT J., BOIRET F., BOTINEAU M. *et al.*, 2004. - *Prodrome des végétations de France*. Paris, M.N.H.N. Collection Patrimoine naturel. Tome 61 : 171 p. I.S.B.N. : 2-85653-563-1.
- BRUGEL E., BRUNERYE L. & VILKS A., 2001. - *Plantes et végétation en Limousin. Atlas de la flore vasculaire*. Conservatoire Régional des Espaces naturels du Limousin. 863 p. I.S.B.N. : 2-9515350-1-5.
- CHABROL L., GUERBAA K. & RAYNARD P., (à paraître 2008). - Espèces nouvelles et remarquables observées en Limousin depuis 2000. *Bulletin de la Soc. Bot. Centre-Ouest*.
- CUSSET Y., 1995. - Le Bassin du Furan. Considérations géographiques et historiques. Flore et végétation. *Bulletin du Centre de loisirs et vacances de Saint-Etienne, sect. Botanique*, 36 : 1-11.
- DELAIGUE J., 2001. - *Tanacetum macrophyllum* (Waldst. et Kit.) Schultz Bip. (Asteraceae), plante nouvelle pour la France, dans le massif du Mont Pilat. *Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon*, 70 (4) : 93-103.
- JÄGER E. J. & WERNER K., 2002. - *Exkursionsflora von Deutschland*. Rothmaler, W. (Begr.) : 4: Gefäßpflanzen : Kritischer Band. 9. Aufl. Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg, Berlin. 948 p.
- KLINGENSTEIN F. & SCHRADER G., 2004. - Draft data sheet on *Lysichiton americanus* (document non publié).
- KÖNIG A. & NAWRATH S., 1992. - *Lysichiton americanus* Hultén & St.John (Araceae) im Hochtaunus. *Botanik und Naturschutz in Hessen*, 6 : 103-107.
- MULLER S. (coord.), 2004. - *Plantes invasives en France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168 p. (Coll. Patrimoines naturels, 62).
- O.E.P.P., 2004. - *Lysichiton americanus* (Araceae) : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP. Service d'Information 2004. Information 2004/156. Paris, 2004-10-01. n° 10 : 12-14. (Rsf-0410.pdf)
- O.E.P.P., 2005a. - *Nouvelle Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes* (Informations 2005/126). n° 9 : 3-4. Additions récentes à la Liste d'Action de l'OEPP (Informations 2005/140). Service d'Information 2005. Paris, 2005-09-01. n° 9 : 12-13. (Rse-0509.pdf)
- O.E.P.P., 2005b. - *Lysichiton americanus* signalé dans le Massif du Mont Pilat (France). Service d'Information 2005. Informations 2005/171. Paris, 2005-11-01. n° 11 : 2. (Rse-0511.pdf)
- O.E.P.P., 2006a. - *Lysichiton americanus*. Data sheets on quarantine pests. *EPPO Bulletin*, 36 (1) : 7-9.
- O.E.P.P., 2006b. - Normes OEPP - Procédures phytosanitaires - Directives pour la gestion des plantes exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes qui sont destinées à être importées ou ont été importées intentionnellement. EPPO Standard PM 3/67 (1). *EPPO Bulletin*, 36 (3) : 417-418.
- TUTIN T.G., HEYWOOD V.H., BURGESS NA & VALENTINE DH. [eds], 1980. - *Flora europaea*. Cambridge University Press. Volume 5 : *Alismataceae to Orchidaceae*. 476 p.
- Sites internet consultés (9 avril 2007) sur *Lysichiton americanus***
- <http://www.itis.gov/>  
<http://www.invasive.org/library/eppo/Rsf-0410.pdf&ce=9707>  
<http://www.iucn.org/themes/ssc/pubs/policy/invasivesEng.htm>  
<http://www.hear.org/gcw/html/autogend/species/11956.HTM> (Global compendium of weeds)  
[http://www.eppo.org/QUARANTINE/plants/Lysichiton\\_americanus/LSYAM\\_map.htm](http://www.eppo.org/QUARANTINE/plants/Lysichiton_americanus/LSYAM_map.htm)  
<http://www.nobanis.org/speciesInfo.asp?taxaID=2551>  
[http://rivendell.vub.ac.be/conferences/2006-sos\\_invasions/doc/SOS\\_Invasions\\_docs\\_-\\_Black\\_&\\_watch\\_list\\_Belgium\\_fr.pdf](http://rivendell.vub.ac.be/conferences/2006-sos_invasions/doc/SOS_Invasions_docs_-_Black_&_watch_list_Belgium_fr.pdf)
- Royaume-Uni**  
<http://www.habitas.org.uk/flora/species.asp?item=2350> (Irlande du Nord)
- Allemagne**  
<http://www.neophyten.de>  
<http://www.bswr.de/Flora/Lysichiton/Lysichiton01.htm>  
<http://www.floraweb.de/neoflora/handbuch/lysichitonamericanus.html>
- Suède**  
<http://linnaeus.nrm.se/flora/mono/ara/lysic/lysiame.html> (naturalisation en Suède)  
<http://www.naturvardsverket.se/dokument/natur/migrera/tartlist.pdf> (une liste des espèces «aliens» de Suède)  
<http://www.cbm.slu.se/pdf/regeringsuppdrag/frammandearter/I-Grandin.pdf> (article including *lysichiton* as an (potentially ?) invasive plant in Sweden)
- Norvège**  
[http://www.museumnett.no/naturmuseum/tusenaarshagen/lysichiton\\_americanus.shtml](http://www.museumnett.no/naturmuseum/tusenaarshagen/lysichiton_americanus.shtml)
- Suisse**  
<http://www.be.ch/cgi-bin/frameset.exe?>  
<http://www.vol.be.ch/lanat/nature/neo.html>  
<http://www.vol.be.ch/lanat/nature/default.html>  
<http://www.cps-skew.ch>  
[http://www.cps-skew.ch/francais/lysi\\_ame\\_f.pdf&ce=9707](http://www.cps-skew.ch/francais/lysi_ame_f.pdf&ce=9707)  
[http://www.cps-skew.ch/francais/liste\\_noire.htm](http://www.cps-skew.ch/francais/liste_noire.htm)  
[http://sea.ne.ch/Docs/pdf/neophyt/lysichiton\\_f.pdf](http://sea.ne.ch/Docs/pdf/neophyt/lysichiton_f.pdf)